

JE DONNE MES ARCHIVES

Un militant, un responsable politique, quels que soient ses domaines de réflexion ou l'importance de ses responsabilités, produit nécessairement des archives. Poursuivant sa mission d'en assurer la préservation, la Fondation Jean-Jaurès collecte et conserve ces documents qui viennent ainsi enrichir et compléter ceux déposés par les organisations politiques.

Quels documents peuvent intéresser le centre d'archives socialistes de la Fondation Jean-Jaurès ?

Tous. Ou presque. On entend par « archive » un document produit par une personne ou une organisation dans le cadre de ses activités. Une archive peut prendre différentes formes : papier, numérique, tirage photo, enregistrement sur VHS ou cassette audio et même des objets (goodies, badges, drapeaux, pancartes, etc.). Les archives d'un militant ou d'un élu témoignent de son engagement politique. À ce titre, ses documents viennent compléter et enrichir les fonds déjà conservés au centre d'archives.

Seules les publications (livres, revues, journaux) ne sont pas considérées comme des archives, car éditées en plusieurs exemplaires.

Mes dossiers sont entreposés en vrac chez moi, je ne sais pas vraiment ce qu'ils contiennent et ils prennent de la place. J'ai envie de tout jeter. Un conseil pour les trier ?

Ne jetez rien ! Le plus simple est de prendre contact avec le responsable des **archives de la Fondation** qui pourra vous conseiller, et mener une expertise sur place ou à distance sur l'intérêt de vos documents. Le classement d'un fonds d'archives doit être fait par un professionnel en respectant des normes archivistiques précises. C'est pourquoi il est vivement conseillé de ne pas commencer un tri soi-même. Des documents qui peuvent paraître insignifiants sont le plus souvent uniques et bien plus intéressants qu'un exemplaire d'un journal édité à des milliers d'exemplaires.

J'ai quelques vieux journaux militants, mais surtout beaucoup de fichiers sur mon ordinateur. Ce sont des fichiers numériques des années 2010-2020, ce n'est pas vraiment de l'histoire.

Eh si ! Même les documents les plus récents sont considérés comme des archives qui seront utiles aux historiens de demain. À titre d'exemple, les comptes Facebook, Twitter, Instagram, les conversations des messageries du type WhatsApp ou Telegram sont aussi collectés par le centre d'archives socialistes. Les fichiers numériques, même si vous n'arrivez plus à les ouvrir sur votre ordinateur, peuvent être collectés et convertis en format numérique pérenne.

J'aimerais faire don à la Fondation Jean-Jaurès de mes archives militantes. Mais je m'aperçois qu'il y a aussi des documents privés et personnels dans mes dossiers.

Au moment du classement par l'archiviste, les documents personnels peuvent être restitués, ou bien soumis à des restrictions de communication. Une autorisation du donateur, ou bien un délai d'incommunicabilité plus long peuvent être précisés pour ces documents. Néanmoins, les historiens s'appuient fréquemment sur des correspondances privées pour leurs recherches, car elles apportent un éclairage unique sur les événements et les choix individuels.

Si je vous donne mes archives, seront-elles consultables immédiatement ?

Pas forcément. D'une part, un fonds collecté doit faire l'objet d'un récolement, puis d'un classement avant de pouvoir être proposé à la consultation des chercheurs. Ces étapes peuvent prendre plusieurs mois, selon le volume du fonds concerné. D'autre part, le donateur peut demander un délai avant que ses archives soient communicables. Autre possibilité, les archives peuvent être communicables mais soumises à l'accord préalable du donateur ou de ses ayant droits avant d'être montrées au chercheur qui souhaite les consulter.

Qui vient consulter les archives de la Fondation Jean-Jaurès ?

Le centre d'archives socialistes est ouvert à tous, sur simple rendez-vous. Néanmoins, nos lecteurs sont à 95 % des universitaires. Ce sont des étudiants en master recherche, des doctorants, ou bien

des enseignants-chercheurs qui viennent consulter les archives pour leurs travaux, généralement en histoire ou en science politique. Nous avons aussi des demandes de documentaristes, mais plutôt pour les documents figurés (affiches, photos) ou audiovisuels. Certaines de nos affiches numérisées sont même reproduites pour le cinéma !

Et concrètement, comment donner mes archives à la Fondation Jean-Jaurès ?

Après avoir pris contact avec le **responsable des archives** et une première évaluation, les modalités de versement seront définies (rendez-vous sur place, transfert *via* une plateforme sécurisée pour les documents numériques). Puis une lettre d'acceptation du don, accompagnée d'un récolement sommaire des archives vous sera remise. Enfin, un contrat précisant notamment les modalités de communication du fonds d'archives sera signé entre la Fondation Jean-Jaurès et le donateur.